

# Améliorer l'accueil des visiteurs

## Description :

Au-delà de la qualité des paysages et de l'environnement général du

littoral, qui attire sur les sites un public toujours plus nombreux, il est

apparu nécessaire de travailler à la qualité de l'accueil des visiteurs

et sur les déplacements.

Il s'agit, en partenariat avec les collectivités locales et les

professionnels concernés, de construire une stratégie d'accueil

basée sur la protection et la mise en valeur des patrimoines du

littoral.

L'inventaire des éléments patrimoniaux du littoral, qui reste à

compléter, peut servir de point d'appui à cette démarche : paysages,

patrimoine naturel, patrimoine bâti, patrimoine maritime et

balnéaire, patrimoine rural, fêtes et traditions,...

Cette stratégie s'appuiera sur la notion de découverte alternative du territoire, conduisant à une nouvelle réflexion sur la mobilité et la gestion des flux de visiteurs, à partir des différentes « entrées » du site, avec des expérimentations sur des espaces sans voitures.

Cette mesure vise également à optimiser et à accroître les retombées économiques du tourisme, dans le respect des sites, en permettant le maintien des activités existantes et des résidents permanents.

Elle peut contribuer à donner du sens aux actions menées vis à vis des habitants et des visiteurs pour les sensibiliser à la qualité des patrimoines, et les fédérer de manière durable autour de valeurs partagées.

Au même titre que la mesure précédente, cette mesure s'appuie sur l'approche cartographique « littoral » du plan de Parc, qui propose notamment un développement des voies vertes et des dispositifs de circulation « douce » à partir des principaux pôles d'échanges.

# Principales actions proposées

:

- Expérimentation de modes doux de découverte (achèvement de la vélo-route du littoral, mise en place de liaisons douces entre les villages et les différents sites attractifs, transports par navettes...) s'appuyant sur les pôles d'échanges existants (gares, notamment) ou à créer (parkings-relais)
- Renforcement des démarches de qualité des équipements et hébergements, structuration de l'accueil touristique (en particulier des camping-cars), mise en cohérence et création de produits de court séjour, ...
- Mise en place de démarches d'audit environnemental des lieux d'accueil et hébergements touristiques, en vue d'une éventuelle labellisation
- Mise en place d'inventaires et de dispositifs d'interprétation des patrimoines des différentes sites naturels, culturels et bâtis
- Renforcement de l'accessibilité des milieux naturels, des villes et des espaces récréatifs aux personnes handicapées
- Mise en réseau des équipements d'accueil du public
- Valorisation du littoral au travers d'un classement du détroit du Pas-de-Calais au patrimoine mondial de l'UNESCO

## Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette mesure constitue pour partie une déclinaison particulière

de la mesure 21, relative au développement d'un tourisme durable fondé sur les patrimoines.

Elle est donc conduite sous l'égide de Pas-de-Calais Tourisme, en lien avec le Comité Régional du Tourisme, les collectivités locales et organismes représentatifs du tourisme.

Cependant, les démarches d'accueil du public mobilisent d'autres opérateurs, comme les autorités organisatrices des transports publics, et induisent des aménagements. Les collectivités locales sont donc directement concernées.

L'ensemble des dispositions relatives au site des Caps est repris dans la mesure 52 ci-après (notamment les mesures 13 à 22 du dossier de labellisation).

## **Territorialisation de la mesure :**

Cette mesure concerne l'ensemble du littoral du Parc. Des modalités de travail en commun seront élaborées avec

l'agglomération de Boulogne-sur-Mer, dont une partie se situe « hors Parc », afin d'assurer la cohérence des politiques qui seraient déterminées et mises en oeuvre.

## **Indicateurs**

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

# Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014